

## Réunion du 29 avril 2026

Date de convocation : 22 avril 2026

Affichée le 22 avril 2026

Le 29 avril 2026, à 20 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de Gaillefontaine s'est réuni. La séance a été ouverte sous la présidence de M. HENRY Jean-Pierre, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du conseil municipal par écrit, par voie dématérialisée le 22 avril 2026, L'avis et l'ordre du jour ont également été affichés à la porte de la mairie ce même jour et diffusé sur le site de la Commune « mairiegaillefontaine.fr ».

**Présents :** M. SERBOUH Mehdi, Mme BELLAY Michelle, M. DESCAMPEAUX Michel, Mme DOSSO Françoise, Adjoint au Maire, Mme BERTHE Sabine, Mme BLAS Dorothée, Mme DESCHAMPS Fabienne, M. GRIFFON Bertrand, M. HOUARD Damien, Mme NOURTIER Lydie, M. RENOULT Olivier, Mme VARENGUE Mary.

**Excusés :** M. HIZEMBERT Jean-Michel qui a donné pouvoir à Mme BLAS - M. HOUARD Martial, qui a donné pouvoir à M. HOUARD Damien

M. DESCAMPEAUX Michel est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe Mme BLAS Dorothée que sa requête concernant sa demande de siéger dans la commission du personnel sera évoquée lors d'une prochaine séance.

### **COMPAGNIE DES ARCHERS DE GAILLEFONTAINE**

La parole est donnée à la compagnie des archers de Gaillefontaine qui a ouvert un club depuis quelques mois sur la Commune. Il est principalement animé par Monsieur Crevel et Madame Nouvel.

Actuellement le club compte 17 licenciés et propose des séances le mardi et le jeudi de 17h30 à 19h30.

Elle souhaite développer son activité sur la commune ;

Dans un premier temps, elle demande à la commune de fournir les matériaux en vue d'installer un mur de stramit dans la salle polyvalente, afin de sécuriser et d'éviter toutes dégradations. Le club se charge de la mise en place de ce mur. Le cout de fourniture des matériaux est de 5 848.50 € TTC

Dans un second temps, elle projette de pratiquer son sport loisirs en extérieur sur le mini terrain de football de la salle polyvalente : il faut sécuriser les extérieurs et installer des cibles fixes.

Dans un troisième temps, le club projette d'installer un jeu de Beursault

Après avoir obtenu l'ensemble des informations, le conseil municipal remercie la compagnie des archers et va étudier cette demande ; une visite d'un mur stramit à Vieux Rouen sur Bresle est demandée.

### **BUDGET PRIMITIF 2026 – COMMUNE**

Monsieur Serbouh, Adjoint aux finances présente le budget primitif 2026 :

#### **Note synthétique de présentation du budget primitif 2026**

##### **. La section de fonctionnement**

###### **La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées aux titres des prestations fournies à la population (loyers logements communaux, locations de salles, concessions cimetière, location du gîte d'étape, participation des familles aux centres de loisirs ...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'État.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses à caractère général, les charges de personnel, les subventions versées aux associations, les participations communales aux regroupements intercommunaux (SIRS, SIVOS du Bray Est, Urbanisme PETR) et les intérêts des emprunts.

Les prévisions des charges à caractère général (chapitre 011) sont en légère augmentation à 291 850 € ; en effet, les charges d'électricité et gaz sont stables mais restent à un niveau élevé compte tenu des tarifs actuels de l'énergie.

Les frais de maintenance sont en hausse depuis 2025 compte tenu de l'ensemble des vérifications réglementaires à effectuer sur l'ensemble des ERP.

Les achats de fournitures (comptes 606..) sont importants mais il s'agit principalement d'un transfert d'imputation comptable entre les comptes 6152.. et ce compte de fourniture.

Une inscription de 10 000€ est maintenue au compte 622 rémunération d'intermédiaires et honoraires en raison du litige opposant la station-service à la commune.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont en augmentation compte tenu du fait que les charges patronales des cotisations vieillesse ont augmenté de 4 points et qu'il a été nécessaire de recruter des agents pour assurer le remplacement d'un agent à la voirie placé en temps partiel thérapeutique et pour remplacer l'agent d'animation en congé maladie depuis septembre 2025. Cette hausse est partiellement compensée par le remboursement des indemnités maladie au chapitre 014, atténuations de produits.

Les charges à caractère général (chapitre 65) sont en hausse en raison de l'opération d'éclairage public du Beau Soleil qui inclut l'effacement du réseau France Télécom dont la charge est inscrite au compte 65738 pour 23 000 €.

Les frais financiers, bien qu'à un niveau faible, augmentent légèrement puisqu'il est prévu d'avoir recours à de nouveaux emprunts en 2026.

En recettes, les produits, services et ventes diverses (chap 70) progressent d'une part sur la fréquentation des centres de loisirs en hausse régulière, et sur le remboursement des frais de personnel mis à disposition des autres budgets annexes ou du sivos.

Les contributions directes (chap 731 et 73) sont stables, malgré une baisse des ressources liées à la fiscalité directe.

Au chapitre 74 des dotations, subventions, participation, on peut noter que la DGF diminue tous les ans du fait de la baisse de la population mais cette baisse est compensée par la Dotation de Solidarité rurale qui augmente. Les compensations de l'État sur les exonérations de taxes sont également stables.

Nature des dépenses	Prévisions 2026	Nature des recettes	Prévisions 2026
Dépenses courantes	291 850.00	Recettes des services	134 150.00
Dépenses de personnel	625 100.00	Impôts et taxes	590 473.00
Autres dépenses de gestion courante	401 416.00	Dotations et participations	460 484.00
Dépenses financières	15 000.00	Autres recettes	176 600.00
Autres dépenses	1 300.00	Attention de charges	10 000.00
Atténuation de produits	48 067.00		
Dotation aux provisions	700.00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 383 433.00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 371 707.00</b>
Amortissement (écritures d'ordre entre section)	5 000.00	Opération d'ordres entre section	
Solde de trésorerie imputé à l'article 6688	145 547.73	Excédent 2025 reporté	219 250.08
Virement à la section d'investissement	56 976.35		
<b>Total</b>	<b>1 590 957.08</b>	<b>Total</b>	<b>1590 957.08</b>

Le produit des contributions directes 2026, ainsi que les compensations versées par l'État en matière de fiscalité, sont en baisse respectivement de 13 305€ et 18 910€, partiellement compensée par une augmentation prévisionnelle de l'IFER d'environ 17 000€.

Le taux des contributions directes, inchangés depuis 2014, subissent en 2026 une augmentation de 5% les portant à :

- Taxe foncière sur le bâti : 48.48%
- Taxe foncière sur le non bâti : 45.32%
- Taxe d'habitation : 17.30%
- CFE (contribution foncière des entreprises) : 17.26%

Cette augmentation des taux devrait entraîner une recette supplémentaire des contributions directes de 28 149 €.

## II. La section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine communal. Pour les recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en liens avec les projets d'investissement retenus.

Cette section est liée aux projets de la commune à moyen terme. Les dépenses regroupent les acquisitions de matériels, les études et réalisation de projets, les dépenses financières pour le remboursement du capital des emprunts.

### La section d'investissement

Il est à noter que le remboursement des emprunts a fortement progressé par rapport à 2025 mais c'est en raison du remboursement total du prêt FCTVA contracté en 2024 d'un montant de 41000€.

Les principaux projets pour 2026 sont d'une part, le report des opérations engagées en 2025 et des propositions nouvelles :

- Borne de recharge pour véhicule électrique
- Matériel de voirie, signalétique et signalisation
- Défense incendie le Campd'Os et le Vert galant
- Voirie route d'Aumale, rue des fossés et rue louchet
- Éclairage public salle polyvalente, lotissement Beau Soleil, rue des fossés et rue des Tisserands
- Abri extérieur gîte
- Travaux aux logements communaux de la rue de la Foulerie
- Vidéosurveillance
- Immeuble rue des Fossés (traitement des fissures)
- Local rue de la Foulerie
- Défibrillateur pour l'église du bourg
- Statues église des Noyers
- Achat immeuble route du Thil pour création atelier artisanal
- Monument aux morts

Un recours aux emprunts est prévu pour les opérations suivantes :

- Travaux de voirie route d'Aumale, rue des fossés et rue louchet : 200 000€.
- Travaux aux logements communaux de la rue de la Foulerie : 50 000€
- Achat immeuble route du Thil pour création atelier artisanal : 27 700€
- Éclairage public lotissement Beau Soleil : 45 365€ (report de 2025) : 45 365€

Un prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 56 976.35 € doit être également effectué pour équilibrer la section d'investissement.

Nature des dépenses d'investissement	Prévisions 2026	Natures des recettes d'investissement	Prévisions 2026
Dépenses financières	91 000.00	Subventions d'équipement	742 790.00
Opérations d'équipement	1 250 961.00	Emprunts - cautions	356 811.00
Opérations d'ordre		Dotations diverses	77 133.00
Opérations patrimoniales	386 804.00	Excédent capitalisé	154 074.00
Solde d'exécution 2025	68 488.00	Opérations patrimoniales	386 804.00
	50 523.35	Opérations d'ordre	5 000.00
		Virement de la section de fonctionnement	56 976.35
Total	1 779 588.35	Total	1 779 588.35

Pour la présentation équilibrée du budget primitif 2026, l'excédent prévisionnel est inscrit au compte 6688 pour un montant de 145 547.73€.

#### Délibération n°35

#### **VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATION 2026**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes aux associations et divers organismes pour l'année 2026

<b>SUBVENTIONS 2026</b>	
CCAS DE GAILLEFONTAINE	1 500,00 €
<b>ASSOCIATIONS</b>	
ACBE	3 500,00 €
ASSO RURALE PAYS BRAY SAUMONT (150)	150,00 €
CLUB DE L AMITIE	400,00 €
COMITE DES FETES	11 000,00 €
ENSEMBLE POUR BRAY EST	1 000,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	200,00 €
Jardins ouvriers	150,00 €
LA SAUVEGARDE CHAP DES NOYERS	500,00 €
SOUVENIR FRANCAIS GAILLEFONTAINE	400,00 €
UNION COMMERCIALE GAILLEFONTAINE	800,00 €
ORA Forges les eaux	300,00 €
FSL	930,00 €
GCSMS du Pays de Bray	417,00 €
Alcool addict 76	100,00
CAUE 76	135,00 €
Jeunes Agriculteurs (tracteurs illuminés)	100,00 €
Union Départ sapeurs-pompiers Seine-Maritime	100,00 €
Compagnie des archers de Gaillefontaine	100,00 €
<b>65568 - AUTRES PARTICIPATIONS</b>	<b>2026</b>
SYNDICAT RAMASSAGE SCOLAIRE SIRS	6 596,00 €
SIVOS DU BRAY EST	229 352,00 €
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX	135,00 €
ASSOCIATION DES MAIRES	350,00 €
PETR - URBANISME	12 000,00 €

Monsieur le Maire rappelle que ces subventions seront versées si l'association a bien déposé sa demande de subvention, accompagnée des comptes annuels et du numéro de siret.

### Délibération n°36

#### **CONTRIBUTIONS DIRECTES 2026**

Après délibération, le conseil municipal décide, par 13 voix pour et 2 abstentions, d'augmenter les taux des contributions directes en 2026 de 5%. Cette hausse des taux de la fiscalité locale est rendue nécessaire compte tenu de la baisse du produit des contributions directes perçues par la commune mais également compte tenu de la baisse des dotations de l'État.

Les élus rappellent également que la commune n'a pas augmenté la fiscalité locale depuis 2014 malgré la hausse générale des prix et le transfert des charges de l'État vers les collectivités territoriales

Les taux 2026 à appliquer sont donc les suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 48.48%

Taxe foncière sur le non bâti : 45.32%

Taxe d'habitation : 17.30%

Cotisation Foncière des Entreprises : 17.26%.

### Délibération n°37

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2026 qui s'équilibre comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 590 957.08	1 779 588.35
Recettes	1 590 957.08	1 779 588.35

#### **BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2026**

M. Serbouh, Adjoint aux finances présente le budget primitif du budget annexe eau et assainissement 2026 :

#### Note synthétique sur le budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 reprend dans sa section de fonctionnement les mêmes éléments que les années passées.

On peut constater que le total des dépenses de gestion des services reste stable à 241 550€.

Des crédits sont prévus au chapitre 65 pour les créances admises en non valeurs, ainsi que le reversement de l'assainissement non collectif collecté pour le compte du SIGE sur les factures émises par le service (suivant convention).

La charge financière a été augmentée pour tenir compte du recours à de nouveaux emprunts destinés à financer une partie de l'investissement 2026.

Les recettes d'exploitation sont maintenues au même niveau qu'en 2025 à 278 400€ ; La prévision des autres recettes de fonctionnement sont stables par rapport à 2025.

Nature des dépenses	Prévisions 2026	Nature des recettes	Prévisions 2026
Dépenses courantes	106 550.00	Recettes des services	278 400.00
Dépenses de personnel	77 000.00	Autres recettes	20 700.00
Dépenses de gestion courante	31 000.00		
Dépenses financières	3 800.00		
Autres dépenses	4 000.00		
Atténuation de produits	27 000.00		
Dotations aux provisions	5 000.00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>254 350.00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>299 100.00</b>

Amortissement (écritures d'ordre entre section)	110 000.00	Opération d'ordres entre section	55 000.00
Solde de trésorerie imputé à l'article 668	87 324.02	Excédent 2025 reporté	98 472.61
Virement à la section d'investissement	898.59		
<b>Total</b>	<b>452 572.61</b>	<b>Total</b>	<b>452 572.61</b>

Les différentes opérations d'investissement en 2026 sont programmées comme suit :

- ✓ Renforcement du réseau d'eau potable.
- ✓ Remplacement des canalisations pvc suite à CVM
- ✓ Extension des réseaux le Clair Ruissel
- ✓ Reprise des branchements AEP
- ✓ Fin de l'étude diagnostic des réseaux d'eau potable
- ✓ Étude AAC captage
- ✓ Fin de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement
- ✓ Poursuite de l'étude de sécurisation et fiabilisation du réseau d'eau potable en interconnexion et partenariat avec le SIGE et le SIEAPA de Forges Est et début des travaux d'interconnexion
- ✓ Travaux sur station d'épuration et pose de panneaux solaires
- ✓ Réseaux d'assainissement allée des Tilleuls

Pour équilibrer la section d'investissement, il convient de :

- Procéder au recours à l'emprunt pour financer les diverses opérations
  - Réseaux AEP centre bourg : 71 000 €
  - Etude AAC captage : 19 500 €
  - Interconnexion : 540 000 €
  - Station d'épuration : 67 236.75 €
  - Réseaux d'assainissement : 73 664.17 €
- Procéder à un prélèvement sur la section de fonctionnement de 898.59 €

Nature des dépenses d'investissement	Prévisions 2026	Natures des recettes d'investissement	Prévisions 2026
Dépenses financières	16 000.00	Subventions d'équipement	242 469.08
Opérations d'équipement	1 232 793.00	Emprunts - cautions	792 150.92
Opérations d'ordre	55 000.00	Dotations diverses	18 798.00
		Excédent capitalisé	64 561.00
		Opérations d'ordre	110 000.00
		Solde d'exécution 2025	74 915.41
		Virement de la section de fonctionnement	898.59
<b>Total</b>	<b>1 303 793.00</b>	<b>Total</b>	<b>1 303 793.00</b>

Afin de présenter le budget primitif 2026 en équilibre, l'excédent prévisionnel de fonctionnement constaté de 87 324.02€ est imputé à l'article 668 autres charges financières,

**Délibération n°38****VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2026**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget annexe eau et assainissement 2026, qui s'équilibre comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	452 572.61	1 303 793.00
Recettes	452 572.61	1 303 793.00

**BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Monsieur Serbouh, Adjoint aux finances présente le budget primitif du budget annexe lotissement 2026 :

**Note synthétique sur le budget primitif 2026**

En 2026, le budget annexe ne fait que constater le stock de terrains à vendre. Le prix du terrain reste fixé à 30 le m<sup>2</sup> et le stock de terrains à bâtir est évalué à 125 669.86€. Il reste 10 parcelles à vendre. Le primitif 2026 reprend dans sa section de fonctionnement la constatation du stock de terrains à vendre. Il n'y a plus de remboursement d'emprunt sur ce budget.

**Section de fonctionnement :**

Nature des dépenses	Prévisions 2026	Nature des recettes	Prévisions 2026
Déficit de fonctionnement 2025	6.10		
Variation du stock initial	125 670.00	Variation du stock final	125 676.10
<b>Total dépenses</b>	<b>125 676.10</b>	<b>Total recettes</b>	<b>125 676.10</b>

**Section d'investissement**

Nature des dépenses	Prévisions 2026	Nature des recettes	Prévisions 2026
Déficit d'investissement 2025	65 197.76		
Variation du stock final	125 676.10	Variation du stock initial	125 670.00
		Vente produits des cessions	65 203.86
<b>Total dépenses</b>	<b>190 873.86</b>	<b>Total recettes</b>	<b>190 873.86</b>

**Délibération n°39****VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2026**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le budget annexe lotissement des Chasses Marées 2026, qui s'équilibre comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	<b>125 676.10</b>	<b>190 873.86</b>
Recettes	<b>125 676.10</b>	<b>190 873.86</b>

#### Délibération n°40

### **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE DE VIREMENTS DE CREDIT ENTRE CHAPITRES :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'application de la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour le budget de la commune et pour les budgets annexes lotissement et service eau et assainissement, permet que le conseil municipal donne délégation permanente au Maire d'effectuer des virements de crédits entre chapitres. Il précise que les dépenses imprévues ont été supprimées de cette nouvelle nomenclature.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder, en 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2026 - budget de la commune, budgets annexes lotissement et service eau et assainissement, et
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### Délibération n°41

### **EMPRUNTS**

Après s'être fait présenter les différentes propositions d'emprunts, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les propositions de la Banques des Territoires pour les opérations suivantes :

Budget annexe eau et assainissement : opération des réseaux d'eau potable  
Emprunt de 71 000 € sur 25 ans, taux du livret A + 0.50 en trimestrialité

#### Délibération n°42

### **EMPRUNTS**

Après s'être fait présenter les différentes propositions d'emprunts, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les propositions de la Banques des Territoires pour les opérations suivantes :

Budget communal : opération travaux de voirie Route d'Aumale, rues des Fossés et Louchet  
Emprunt de 200 000€ sur 25 ans, taux du livret A + 1.3 en trimestrialité

Monsieur le Maire est autorisé à signe les contrats de prêt ainsi que tous documents s'y rapportant

#### Délibération n°43

### **TRAVAUX IMMEUBLE RUE DES FOSSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager des travaux de réfection et de consolidation de l'immeuble rue des Fossés, suite à l'apparition de fissures qui lézardent le pignon de bas en haut. Le bureau d'études missionné à cet effet a rendu ses conclusions au vu de l'étude géotechnique. Le coût total de l'opération s'élève à 48 180 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement présenté ci-après
- sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR
- sollicite une subvention auprès du Département

- sollicite un fonds de concours auprès de la CC4R en Bray
- d'inscrire l'opération au budget 2026

### Dépenses

Études .....	3 200.00€
Diagnostic géotechnique .....	4 000.00€
Travaux HT.....	32 950.00€
Total HT de l'opération .....	40 150.00€
TOTAL TTC.....	48 180.00€

### Recettes

Subvention DETR 30%.....	12 045.00€
Subvention Départementale 30%.....	12 045.00€
Fonds concours CC4R 2026.....	6 022.50€
Autofinancement .....	18 067.50€

### Délibération n°44

#### LOGEMENTS COMMUNAUX DE LA RUE DE LA FOULERIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager des travaux de réhabilitation des logements communaux de la rue de la Foulerie. Le coût total de l'opération est estimé à 101 740.74€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement présenté ci-après
- sollicite une subvention auprès du Département
- sollicite un fonds de concours auprès de la CC4R en Bray
- d'inscrire l'opération au budget 2026

### Dépenses

Études .....	9 130.00€
Diagnostic amiante/DPE .....	933.33€
Menuiseries extérieures et intérieures.....	26 060.00€
Isolation par l'extérieur et isolation intérieures.....	31 818.75€
Électricité.....	6 740.00€
Plomberie ventilation.....	7 350.00€
Peinture faïence divers.....	10 459.50€
Total HT .....	92 491.58€
TVA 10% .....	9 249.16€
TOTAL TTC .....	101 740.74€

### Recettes

Subvention Départementale (25% du TTC limité à 8 000€ par logement).....	16 000.00€
Fonds concours CC4R 2026.....	10 000.00€
Emprunt .....	50 000.00€
Autofinancement .....	25 740.74€

### Délibération n°45

#### COMITE DE PILOTAGE DES SITES NATURA 2000

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au vote de la loi 3DS du 21 février 2022, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Région Normandie a en charge l'autorité administrative des sites NATURA 2000. A ce titre la commune, dont le territoire est concerné par un site classé NATURA 2000, doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant afin de siéger au comité de pilotage des sites Natura 2000.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, élit les délégués suivants

Délégué titulaire : HENRY Jean-Pierre

Délégué suppléant : SERBOUH Mehdi

## Délibération n°46

### **EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN immeuble 2bis, route du Thil**

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a instauré un droit de préemption urbain par délibération en date du 11 décembre 2008, en vue de permettre la réalisation d'équipements publics : aménagement d'un parking pour la salle polyvalente, construction d'un atelier pour les services techniques, aménagement de locaux artisanaux.

Ce DPU couvre le territoire du centre bourg de la commune qui est classé en zone U (constructible) de la carte communale.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2008 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Gaillefontaine,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie reçue le 17 mars 2026, adressée par maître Delphine RIQUIER MERCIER, notaire à Gaillefontaine, en vue de la cession moyennant le prix de 20 000€, d'une propriété sise à Gaillefontaine, cadastrée section E-874, 2bis route du Thil, d'une superficie totale de 3 ares et 13 centiares, appartenant à la SCI DJB siren n°890 158 694, représentée par Monsieur Nabil FARIK

Considérant que la commune est très régulièrement sollicitée par des artisans qui recherchent des locaux à louer pour pouvoir exercer leur activité,

Considérant que la commune souhaite permettre aux artisans de s'installer sur le territoire communal

Considérant que le service des Domaines n'a pas été consulté en raison de la faible valeur du bien, inférieur à 180 000€,

Décide, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Gaillefontaine, Seine-Maritime, cadastré section E-874, au 2bis, route du Thil, d'une superficie totale de 3 ares et 13 centiares, appartenant à la SCI DJB siren n°890 158 694, représentée par Monsieur Nabil FARIK

**Article 2** : que la vente se fera au prix de 20 000 €, ce prix n'ayant pas été soumis à l'avis du service des Domaines, en raison de son montant inférieur à 180 000€

**Article 3** : que Maître RIQUIER MERCIER, notaire à Gaillefontaine, est chargée de la rédaction de l'acte et de l'ensemble des formalités qui y sont liées. Le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

**Article 4** : que le règlement de la vente interviendra dans les 3 mois, à compter de la notification de la présente décision.

**Article 5** : Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal qu'il devra se réunir le 5 juin prochain pour désigner les grands électeurs, qui seront chargés d'élire les sénateurs dont le mandat arrive à échéance en septembre 2026.

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal qu'il y aura la fête des bénévoles à l'EVS (Espace de Vie Sociale) le 30 mai prochain. Tous les élus y sont conviés pour participer activement à cet événement.

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal que la gendarmerie organise le 29 mai prochain le permis piétons au sein du groupe scolaire ; les élus y sont conviés.

**Monsieur le Maire** informe le conseil municipal que le prochain conseil d'administration de l'EHPAD aura lieu le 25 juin prochain.

**Monsieur le Maire** propose au conseil municipal de rendre hommage à monsieur Daniel FERRAND qui a été un dirigeant très actif du club de football pendant des dizaines d'années ; le stade de football de Saint Maurice pourrait porter son nom. Le conseil municipal valide cette proposition.

**Monsieur le Maire** propose au conseil municipal de baptiser l'ensemble de loisirs de la salle polyvalente « Air de loisirs Georges FLEURBAEY » dans la mesure où M. Fleurbaey a mené ce projet, qui aujourd'hui, donne pleinement satisfaction à l'ensemble de la population. Le conseil municipal valide cette proposition.

**Monsieur Descampeaux** informe le conseil municipal qu'il est en attente du devis de réparation de la charpente et de la toiture du local du Comité des Fêtes ;

**Madame Bellay** informe le conseil municipal que la commission communication s'est réunie ; un compte rendu de cette réunion sera transmis prochainement aux élus.

**Madame Nourtier** signale que des bordures ont été posées devant les lampadaires de l'aire de loisirs à la salle polyvalente afin d'éviter que les véhicules percutent les mats d'éclairage public. Il conviendrait d'en faire autant sur le parking de la salle pour protéger les mats nouvellement installés.

**Madame Varengue** informe le conseil municipal que la bibliothèque participera à l'opération « bébé à la page » qui est organisée par la médiathèque départementale et la CC4R. une réunion est prévue le 2 juin prochain.

La séance est levée à 23h30.